

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2019

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine - KREDER Régis - SCHMITT Clarisse – BALLAND Sandra – DUTTER Vincent - EHRHART Elisabeth – HEINRICH Chantal – GUTH Thierry – KEMPF Jacques – MATHIEU Arnaud – STEYDLI Jean-Marc – STOECKEL Joël - UHL Christophe - WEBER Sylvain –

Absents excusés :

JEHL Pascal donne procuration à SCHMITT Clarisse
HEINRICH Claude donne procuration à KUHN Bruno
AUBERT Virginie donne procuration à FRITSCH Christine
THOMANN Sabrina donne procuration à UHL Christophe
HUCK Audrey donne procuration à KEMPF Jacques
FAIVET Anne donne procuration à WEBER Sylvain (procuration transmise à 18h30)

Absente :

HIPP Isabelle

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 05 avril 2019 à 18 Heures, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. COMMANDE PUBLIQUE

- 2.1. Salle Multisports – analyse des offres – attribution des marchés
- 2.2. Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre, sans incidence financière
Répartition différente à l'intérieur des éléments de mission.

3. FINANCES LOCALES

3.1. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2018

- Budget communal

3.2. Affectation du résultat d'Exploitation 2018

- Budget communal

3.3. Budget primitif 2019

- Fixation des taux des quatre taxes pour 2019
- Budget communal 2019

4. DIVERS ET COMMUNIQUES

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. COMMANDE PUBLIQUE

2.1. Salle Multisports – analyse des offres – attribution des marchés

Mr le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la construction d'une salle multisports a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Cette consultation a été lancée sur la plateforme dématérialisée pour une remise des offres fixée au 25/02/2019 à 12h.

La consultation comprenait 4 lots :

Lot 1 – VRD TERRASSEMENT

Lot 2 – AMENAGEMENT EXTERIEURS

Lot 3 – BATIMENT – TOUS CORPS D'ETAT

Lot 4 - REVETEMENT DE SOLS

Le conseil municipal dans sa séance du 25/03/2019 avait déclaré le lot n°1 – infructueux car une seule offre avait été remise et ne respectait pas l'enveloppe budgétaire allouée. Une nouvelle consultation avait été sollicitée. Un retour de réponse est attendu via la plateforme pour le 18/04/2019.

Pour les lots 2,3 &4, le conseil avait décidé d'ajourner ce point afin de laisser un peu plus de temps au maître d'œuvre pour analyser aisément l'ensemble des documents.

Le rapport d'analyse des offres est communiqué aux conseillers.

LOT 02 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	MONTANT HT A L'OUVERTURE	MONTANT HT APRES ANALYSE	NOTE FINALE APRES NEGOCIATION	CLASSEMENT APRES NEGOCIATION	VARIANTE POSSIBLE HT	MONTANT HT APRES VERIFICATION	MONTANT HT APRES NEGOCIATION
ESTIMATIF H.T.	12 000 €						
OFFRE DE L'ENTREPRISE ID VERDE	13 169,96 €	13 169,96 €	8,94	3	-	13 169,96 €	13 169,96 €
OFFRE DE L'ENTREPRISE MULLER THIERRY	13 651,05 €	13 651,05 €	9,34	1	-	13 651,05 €	13 651,05 €
OFFRE DE L'ENTREPRISE EST PAYSAGES D'ALSACE	12 719,00 €	12 719,00 €	9	2		12 719,00 €	12 464,00 €
Entreprise la mieux classée : MULLER THIERRY		13 651,05 €				13 651,05 €	13 651,05 €

LOT 03 - TOUS CORPS D'ETAT	MONTANT HT A L'OUVERTURE	MONTANT HT APRES ANALYSE	NOTE FINALE APRES ANALYSE	CLASSEMENT APRES ANALYSE	VARIANTE POSSIBLE HT	MONTANT HT APRES VERIFICATION	MONTANT HT APRES NEGOCIATION
ESTIMATIF H.T. avec options	2 685 500,00 €						
OFFRE DE L'ENTREPRISE OBM CONSTRUCTION	3 187 243,00 €	3 164 707,00 €	7,51	3	142 266 €	3 205 472,00 €	3 150 000,00 €
OFFRE DE L'ENTREPRISE SOCOPA SAS	2 854 623,00 €	2 814 615,00 €	8,22	2	128 327 €	2 870 481,00 €	2 833 164,75 €
OFFRE DE L'ENTREPRISE MATHIS	2 676 359,00 €	2 676 359,00 €	9,4	1	120 166 €	2 691 624,00 €	2 688 000,00 €
Entreprise la mieux classée : MATHIS		2 676 359,00 €				2 691 624,00 €	2 688 000,00 €

LOT 04 - REVETEMENTS DE SOLS	MONTANT HT A L'OUVERTURE	MONTANT HT APRES ANALYSE	NOTE FINALE APRES ANALYSE	CLASSEMENT APRES ANALYSE	VARIANTE POSSIBLE HT	MONTANT HT APRES VERIFICATION	MONTANT HT APRES NEGOCIATION
ESTIMATIF H.T.	80 000 €						
OFFRE DE L'ENTREPRISE JUNGER FILS	82 130,00 €	62 560,00 €	9,53	1	-19 570,00 €	62 560,00 €	61 308,80 €
OFFRE DE L'ENTREPRISE ST GROUPE-SAS STTS	57 290,00 €	68 900,00 €	9,39	2	11 610,00 €	68 900,00 €	64 400,00 €
OFFRE DE L'ENTREPRISE ARDAN SAS	42 600,71 €	58 952,37 €	8,30	3	16 351,66 €	58 952,37 €	57 428,50 €
Entreprise la mieux classée : JUNGER FILS		62 560,00 €				62 560,00 €	61 308,80 €

TOTAL DES OFFRES LES MIEUX CLASSEES	2 992 611,10 €
--	-----------------------

Au vu des offres négociées avec toutes les entreprises, Mr le Maire propose de retenir les prestataires les mieux classés conformément aux critères de pondération stipulés dans le règlement de consultation.

Après délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE de retenir la proposition du Maire comme suit :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
n° 2	Aménagements extérieurs	MULLER Thierry - GEISPOLSHHEIM	13 651,05 €
n° 3	Bâtiment - Tous corps d'état	MATHIS SA – MUTTERSCHOLTZ	2 688 000,00 €
n° 4	Revêtement de sols	JUNGER Fils HOERDT	61 308,80 €

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en oeuvre de ces prestations

ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE (STOECKEL Joël) – 5 ABSTENTIONS

2.2. Salle multisports - Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre, sans incidence financière - Répartition différente à l'intérieur des éléments de mission

La commune avait signé un contrat avec le maître d'œuvre sur la base d'un document préparé par l'AMO.

Or il s'avère que la répartition des différents éléments composant la rémunération du MO, sont mal répartis au vu de la charge de travail.

Le cabinet ARCHITECTES ET PARTENAIRES propose une répartition plus adéquate en fonction des missions confiées et qui n'a aucune incidence financière pour la commune.

Mr le Maire commente les différentes missions et répartitions, comme suit :

Eléments de mission	Total global HT	Total global H.T.
ESQUISSE	11,00%	21 796,78 €
AVP	25,00%	49 538,13 €
PRO/DCE	22,00%	43 593,55 €
ACT	7,00%	13 870,68 €
VISA	6,00%	11 889,15 €
DET	25,00%	49 538,13 €
AOR	4,00%	7 926,10 €
SS TOTAL a)	100,00%	198 152,50 €
MISSION COMPLEMENTAIRE		
SSI	0,10%	2 957,50 €
TOTAL a) + b)	100,10%	201 110,00 €

Entendu en ses explications le 1^{er} adjoint, et après débat,

Le conseil municipal

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 avec le cabinet ARCHITECTES ET PARTENAIRES qui n'a aucune incidence financière pour la commune.

CONSTATE que la rémunération reste inchangée (201 110 € HT) suite à cette répartition plus adéquate en fonction des tâches à réaliser par le MO

ADOPTÉ PAR 16 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE (STOECKEL Joël) – 4 ABSTENTIONS

Pour plus de transparence, Mr KEMPF Jacques estimait plus judicieux de faire un budget annexe pour cet investissement. La Directrice des Services lui répond que pour cet investissement une opération spéciale avait été créée dans le budget ainsi qu'en comptabilité afin d'y affecter toutes les dépenses et recettes s'y rattachant.

Mr WEBER Sylvain fait part à l'assemblée qu'il vient d'être destinataire d'un SMS de Anne FAIVET lui donnant procuration pour la séance tenante.
Le conseil prend acte et valide la procuration.

3. FINANCES LOCALES

3.1. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2018

▪ Budget communal

Le 1^{er} adjoint FAHRNER Maurice présente et commente les résultats du compte administratif 2017. Les résultats sont les suivants :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat
Section de fonctionnement	1 789 001,11 €	2 232 695,34 €	+ 443 694,23 €
Section d'investissement	719 585,69 €	1 154 940,60 €	+ 435 354,91 €
Résultat final			+ 879 049,14 €

Les chiffres du compte de gestion 2018 tenu par le receveur municipal, sont identiques à ceux du compte administratif 2018.

Entendu l'exposé du 1^{er} adjoint relatif au compte administratif 2018 constituant l'exécution des décisions budgétaires de l'exercice écoulé,

Après examen des documents présentés au compte administratif pour 2018

Considérant la concordance parfaite entre le compte de gestion tenu par le comptable et le compte administratif de la commune, le conseil municipal, le Maire s'étant retiré au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion comme présenté et

DONNE décharge au receveur municipal de la commune pour sa gestion durant l'exercice 2018.

Mr FAHRNER rappelle qu'un aperçu de la situation financière des communes peut être visualisé sur le site internet du Département ou autre site. Ces différentes fiches permettent de retracer les situations financières des communes ainsi que les données relatives à la fiscalité.

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

3.2. Affectation du résultat d'Exploitation 2018

▪ Budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Bruno KUHN, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **443 694,23 €**,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A. EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2018 Affectation obligatoire - à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	443 694.23 €
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	443 694,23 €
B. DEFICIT AU 31.12.2018 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif (compte 001 dépenses d'investissement) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	0 €
C.	

L'excédent d'investissement constaté au 31.12.2018 s'élevant à 435 354,91 €, est repris au compte 001 Excédent d'investissement reporté du budget 2019.

3.3. Budget primitif 2019

- Fixation des taux des quatre taxes pour 2019

Mr FAHRNER présente l'état N° 1259. Les bases d'imposition prévisionnelles 2019, les taux et produits attendus se présentent comme suit :

TAXES	TAUX DE REFERENCE	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	16.20 %	424 926 €
Taxe foncière (bâti)	9.93 %	213 197 €
Taxe foncière (non bâti)	47.42 %	53 917 €
Cotisation Foncière des Entreprises	16.26 %	68 715 €
PRODUIT ATTENDU		760 755 €

Le produit final attendu s'élève à 760 755 € auquel il faut rajouter des allocations compensatrices reversées par l'Etat.

Entendu en ses explications Mr FAHRNER, le conseil municipal est amené à voter les taux pour 2019.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE de maintenir pour 2019 les taux comme présentés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **Budget communal 2019**

Le projet de budget primitif 2019 initialement commenté aux conseillers lors de la réunion de travail de la commission des finances/travaux le 18 mars 2019, est présenté dans les grandes lignes par le premier adjoint FAHRNER Maurice en équilibre sans augmentation des 4 taxes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Les opérations d'investissement ont été commentées lors de cette réunion de travail.
Le projet de budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement

✓	Dépenses réelles	1 430 000,00 €
	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	202 500,00 €
		1 632 500,00 €
✓	Recettes réelles	1 632 500,00 €

Section d'investissement

✓	Dépenses opérations diverses	4 674 163,00 €
✓	Opérations financières et dépenses imprévues	246 800,00 €
		4 920 963,00 €
✓	Recettes d'opérations d'investissement	3 797 010.41 €
	Opérations d'ordre	202 500.00 €
		4 920 963.00 €

Le conseil municipal entendu en ses explications le 1^{er} adjoint, et après délibéré,

ADOPTE le budget primitif 2019 par 16 VOIX POUR – 6 VOIX CONTRE
(WEBER Sylvain – STOECKEL Joël - HUCK Audrey – FAIVET Anne –
DUTTER Vincent - KEMPF Jacques)
[les voix CONTRE concernent notamment le projet/coût de la salle multisports]
Et celle de KEMPF Jacques CONTRE le budget car aucun crédit n'a été inscrit au
budget pour des travaux lui semblant nécessaire à réaliser à la Maison de Retraite)